

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024



N° 71/2024

Le 6 septembre deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 30 août 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Catherine bonnet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint ; Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, M. Dominique Rauzier, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Eléna-Camélia Ferté, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-Charlotte Vigne, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, Mme Béatrice Delamarre par Mme Martine Bourgoïn, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Catherine Bonnet, M. Cyril Rousseau par M. Cédric Desmedt.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29
Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Reprise de concessions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-17, L.2223-18, R 2223-12 à R 2223-23,

Vu le procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon du 2 mai 2023 et le procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon du 2 mai 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE que les concessions en état d'abandon figurant le procès-verbal du 2 mai 2024 sont reprises par la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

DECIDE que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance


Bernard DUBOUIL
Maire de Saint Just en Chaussée